

# L'Étendard



**LES CHEVALIERS DE COLOMB**

*Chez moi,  
il y a une place pour toi!*



**Vol. 13 • no. 4 Décembre 2012**



## UN CONGRÈS ENRICHISSANT ET VALORISANT

Frères Chevaliers  
Mesdames

C'est avec une grande joie que je vous ai accueillis à cet important congrès de mi-année. Une grande joie parce que chacun de vous avez pris le temps durant ce congrès, de réfléchir, d'analyser la situation et de rechercher des moyens efficaces. Nous ne

cherchons pas ailleurs, nous cherchons tous à atteindre nos objectifs clairement définis lors du congrès d'orientation: « un membre par conseil, par mois ». Utopique m'ont déjà dit certains d'entre vous... Moi je vous avais dit que c'était réaliste si on se posait la bonne question: «Chez-nous, y a-t-il une place pour toi?»

Au cours de vos délibérations, mes frères Chevaliers, vous vous êtes demandés franchement: chez-nous, sommes-nous vraiment prêts à accueillir de nouveaux membres peut-être différents de nous mais pas moins habités par un désir sincère de bénévolat dans un organisme reconnu, pour venir en aide à nos démunis, pour appuyer nos pasteurs dans les communautés chrétiennes de notre milieu, et pour aussi se ressourcer dans notre vie personnelle, pour un cheminement positif dans notre vie de foi.

À l'occasion de l'année de la foi, décrétée par le Pape Benoît XVI, nous nous sommes posés la ques-

tion: À qui croyons-nous? Je me souviens de la réflexion d'un vieux sage: « Les gens n'ont jamais cru à tant de choses, depuis qu'ils ne croient plus à rien ». Je pense que ces gens ont perdu leur boussole et ne savent plus retrouver le nord.

Le nord de notre boussole, selon les enseignements de notre premier degré dans l'Ordre colombien, était la charité.

Notre fondateur, l'abbé Michael McGivney, l'avait bien compris quand il y en a fait le premier principe de l'Ordre.

Après 115 ans d'existence de l'Ordre colombien au Québec, y a-t-il encore une place pour la compassion, l'accompagnement fraternel et le soutien des moins favorisés, dans une esprit d'amour fraternel? Des bénévoles sont là et attendent qu'on leur fasse signe.

Faisons confiance à l'Esprit Saint capable de créer une nouvelle génération de Chevaliers, selon le désir de notre fondateur. Et ayons l'audace de demander à Saint Joseph, par l'intercession du Saint Frère André, de produire ce miracle de la conversion de notre coeur de Chevalier, pour que nos oeuvres soient le reflet de notre foi.

Bonne année de la foi.

Pierre Beaucage  
Député d'État

**JOYEUX NOËL ET UNE NOUVELLE ANNÉE PROSPÈRE**

**Un membre par Conseil, par mois**

Feuillelet d'information destiné aux Officiers et intervenants de la structure colombienne  
[www.chevaliersdecolomb.com](http://www.chevaliersdecolomb.com)



## DES EFFORTS SUPPLÉMENTAIRES QUI NOUS PROPULSERONT VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS.

Frères Chevaliers,

Il me fait plaisir de vous livrer ce message à cette période-ci de l'année. Déjà cinq mois sont écoulés depuis le début de la nouvelle année colombienne.

Où en sommes-nous avec les objectifs que nous nous sommes fixés? Un début d'année au niveau membership, au niveau formation, au niveau des activités?

Au niveau membership nous consacrons beaucoup d'efforts afin que dans nos conseils des efforts soient faits pour le recrutement de nouveaux et/ou la réinstallation d'anciens membres. Lors du dernier congrès d'orientation mi-année, afin de pouvoir assurer un meilleur suivi dans ce dossier, quatre trios formés d'un responsable membership, d'un responsable formation et d'un représentant de la Fraternelle ont été identifiés afin d'assurer le suivi dans quatre régions. Nous espérons que ces efforts supplémentaires permettront de nous propulser vers l'atteinte de nos objectifs. Comme Secrétaire d'État, je serai le répondant du dossier membership, ce plan d'action avec résultats attendus et les ressources affectées pour les régions vous sera envoyé dans les plus brefs délais. Messieurs Yves Martin et Alain Smith continueront d'assumer leurs rôles dans ce dossier.

Dans le dossier Formation, nous avons profité du dernier congrès de mi-année pour présenter aux Directeurs régionaux, et aux Députés de Districts les documents produits et en avons profité également pour présenter les rôles du Directeur régional et du Député de District.

Le matériel étant prêt et disponible pour l'ensemble des régions, les activités de formation sont accessibles dans toutes les régions, tous les districts. Vous pouvez communiquer avec vos responsables formation régionaux.

Dans le dossier programmes, nous remarquons qu'il s'organise plein de belles et bonnes activités. Cependant, l'information ou les rapports ne parviennent pas à l'État donc encore moins au Suprême. Il serait intéressant que dans chaque conseil, qu'un petit rapport bien simple soit envoyé au responsable provincial, afin que l'on puisse voir le dynamisme que l'on retrouve dans notre mouvement.

Si chacun de nous mettons en pratique les enseignements reçus nous allons réussir.

En terminant, j'aimerais vous souhaiter à tous et vos familles mes meilleurs vœux à l'approche des Fêtes.

Paix, Santé, Amour, Bonheur, et que vos projets se réalisent en 2013.

Fraternellement vôtre,

Charles Edmond Landry  
Secrétaire d'État

# «Chez-moi il y a une place pour toi», MÊME DANS MON COEUR

Frères Chevaliers,

Quel beau temps Noël!

Pour bien des enfants, c'est un temps de réjouissances, des cadeaux, de la visite et de la neige. Pas seulement que pour des jeunes enfants, c'est de même pour les adolescents, les adultes, les personnes âgées et tous ceux et celles qui rayonnent de bonheur. C'est un temps qu'on n'oublie pas.

Le thème de notre vénérable Député d'État, «Chez moi il y a une place pour toi», veut dire que chez nous la porte est ouverte à tous ceux qui désirent joindre les rangs de la chevalerie. Si notre vénérable Député d'État nous permet de rajouter pour le temps des fêtes «Chez moi il y a une place pour toi» dans mon cœur. Cette place dans notre cœur est pour tous les jeunes qui sont seuls pour Noël, les ados qui n'ont aucun endroit pour se loger, manger pour Noël, ces familles divisées, monoparentales qui n'ont même pas la chance de s'offrir quelques friandises ou un peu de nourriture à mettre sur leur table pour leurs enfants et eux mêmes.

Ces personnes âgées qui ont été placées dans des centres d'accueil qui n'auront pas de visite pour Noël eux qui ont déjà connu des « Noël de Bonheur ».

Est-ce que j'ai une place pour eux dans mon cœur?

C'est là que la Campagne des œuvres entre en jeu. Servez-vous de cette activité provinciale pour amasser des fonds pour venir en aide à toutes ces personnes qui n'auront pas un Noël de réjouissances.

Le premier rapport que nous avons reçu, n'était pas tellement réjouissant, mais avec tous les commentaires que nous avons reçus lors du Congrès Mi-Année de la part des Directeurs régionaux et de tous les Députés de District présents, le prochain rapport que nous allons recevoir dans quelques jours va être plus que

réjouissant, il va être rayonnant.

Avec cet argent que vous recevez dans la vente des billets colombiens (60 %) vous allez pouvoir aider ces personnes qui en ont tant de besoin.

N'oubliez pas les gratteurs, c'est de l'argent comptant que reçoit l'acheteur en plus d'être éligible au grand tirage provincial au mois d'avril 2013.

**«Chez-moi il y a une place pour toi», même dans mon cœur».**

Nous vous souhaitons un Noël des plus réjouissants beaucoup de bonheur et le plus beau et grand cadeau que nous pouvons recevoir c'est une bonne santé et une bonne et heureuse Année.

## UN MEMBRE PAR CONSEIL, PAR MOIS

*Le Comité de la Campagne des oeuvres  
Claude Linteau, Trésorier d'État  
Claude Émond, Directeur programme*

## LES GAGNANTS «GRATTEUX» DE 500 \$

Région 01 - Albert Lucas  
Région 03 - Chantal Gagnon  
Région 08 - Guy Robinette  
Région 10 - Marc Brière  
Région 12 - Monique Dubois  
Région 16 - Nathalie Cauchon

*Encore 10 gagnants à venir*

**Nos félicitations  
aux heureux gagnants**



**Claude Linteau**  
Trésorier d'État



**Claude Émond**  
Directeur programme



## STATUT JURIDIQUE DES NOS CONSEILS

Chers frères Chevaliers,

Je tiens d'abord à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont été impliquées dans l'organisation et le bon fonctionnement du dernier congrès de mi-année qui s'est déroulé à Trois-Rivières les 23-24-25 novembre derniers. Telle une machine bien rodée, la logistique de ce congrès - comme d'ailleurs tous les congrès organisés par notre Ordre au Québec - était sans faille. Ainsi, les membres présents ont pu se concentrer sur les objectifs - sinon officiels du moins officieux - de ce congrès, soit rencontrer des Frères Chevaliers des quatre coins de la province et repartir la tête pleine d'idées et débordant d'énergie pour relever les nombreux défis de l'année colombienne en cours!

Ceci étant dit, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous donner mon opinion quant au statut juridique des nos conseils. Cela va permettre, je l'espère, de jeter un peu de lumière sur un problème au sujet duquel on m'a contacté à plusieurs reprises ces derniers temps, à savoir la nécessité pour les membres de l'exécutif d'un conseil de se doter d'une assurance responsabilité. On ne peut se prononcer sur cette question sans d'abord clarifier le rôle de ces membres en tant qu'administrateurs de leurs conseils respectifs. Cette question soulève à son tour celle du statut juridique des conseils locaux en droit québécois.

Si vous faites une recherche sur le site du Registraire des entreprises du Québec à l'aide des numéros de conseils, vous constaterez qu'il est indiqué que nos conseils locaux sont constitués en vertu de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (la «Loi 213»), adoptée le 28 janvier 1953 par l'Assemblée législative du Québec.

C'est en vain que vous cherchez le texte de cette loi sur Internet, dans les Lois refondues du Québec<sup>1</sup>. Néanmoins,

même si près de soixante ans se sont écoulés depuis son entrée en vigueur, cette loi est toujours en vigueur et énonce des principes encore valides en droit québécois contemporain, notamment les dispositions du Code civil du Québec (C.c.Q.).

Il ne serait pas pertinent de reproduire au long la Loi 213 dans ces pages. Mais certaines dispositions méritent d'être citées:

Art.2: «Les conseils locaux des Chevaliers de Colomb existent et ceux seront créés à l'avenir dans la province possèdent, par les présentes, la personnalité juridique, sous leur nom, et ce, par la remise et le dépôt au secrétariat de la province d'un certificat d'approbation émanant du comité exécutif du conseil d'état des Chevaliers de Colomb de la province, et par un avis publié dans la Gazette officielle de (sic) Québec, indiquant l'existence de chaque conseil, son nom, l'endroit de son siège social et la date à compter de laquelle il se prévaut des dispositions de la présente loi.»

Art. 4: «Les membres de ces organismes ne sont pas personnellement responsables des obligations des conseils».

Art. 7: «Les conseils locaux sont administrés par un conseil d'administration élu selon leurs règlements».

Ces principes de la personnalité juridique et de la responsabilité limitée des membres d'une personne morale sont également énoncés à l'article 309 du Code civil du Québec: «Les personnes morales sont distinctes de leurs membres. Leurs actes n'engagent qu'elles-mêmes, sauf les exceptions prévues par la loi.»

Or, parmi ces «exceptions prévues par la loi», il y a celle énoncée à l'article 316 C.c.Q.:

«La personnalité juridique d'une personne morale ne peut être invoquée à l'encontre d'une personne de bonne foi, dès lors qu'on invoque cette personnalité

pour masquer la fraude, l'abus de droit ou une contravention à une règle intéressant l'ordre public.»

En somme, cela signifie que les administrateurs d'une personne morale ne sont pas responsables personnellement des actes juridiques qu'ils posent au nom de la personne morale, en l'occurrence le conseil local des Chevaliers de Colomb. Cela est vrai tant et aussi longtemps que les administrateurs ne commettent pas de fraude, d'abus de droit ou ne contreviennent pas à une règle d'ordre public. Dans de telles circonstances, une assurance responsabilité, à mon avis, n'est pas utile car les administrateurs sont protégés par le principe de la personnalité juridique distincte de la personne morale. Dans le cas contraire, aucune assurance ne saurait protéger quiconque commet une fraude, un abus de droit ou une violation à une disposition d'ordre public.

D'autres exceptions au principe de la responsabilité limitée des administrateurs de personnes morales sont énoncées dans d'autres lois particulières, notamment en matière fiscale ou en droit du travail. Une assurance peut s'avérer utile pour protéger les administrateurs face à ces responsabilités statutaires. Mais est-ce le cas pour les conseils locaux des Chevaliers de Colomb qui, à ma connaissance, ont peu de responsabilités d'ordre fiscal et qui n'ont pas de travailleurs salariés à leur service. De plus, une assurance responsabilité ne saurait protéger les administrateurs pour les dommages physiques qu'ils causent par négligence à autrui ou à leurs biens.

En espérant que ces quelques réflexions à caractère juridique vous sauront utiles, je profite également de l'occasion pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne et fraternelle année 2013, à vous et aux membres de votre famille!

Jean-Luc Bilodeau.  
avocat d'État

*1: Je remercie au passage l'Ex-Député d'État, S.C. Jean Moyen, de m'avoir remis une copie de la Loi 213: cela m'a évité une visite à la bibliothèque de droit du coin....*

## Assemblée générale annuelle 2013 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

à : **Tous Les Grands Chevaliers et tous les Officiers supérieurs**

**Le Congrès provincial 2013  
se tiendra les 12, 13 et 14 avril 2013.**

Tout conseil subordonné des Chevaliers de Colomb désirant présenter une ou des résolutions lors de l'Assemblée générale annuelle du Congrès provincial doit, s'assurer que les résolutions ont été approuvées lors de l'assemblée générale des membres de leur Conseil et qu'elles ont été dûment entérinées lors du colloque de son district.

Vous pouvez vérifier la légalité et la conformité constitutionnelle de vos projets de résolution en nous soumettant une copie pour appréciation avant le 14 décembre 2012.

Toutes les résolutions émanant des Conseils subordonnés doivent être adressées – **avant 16h00, le 15 janvier 2013.**

:  
PAR LA POSTE  
Secrétariat d'État  
670 avenue Chambly  
Saint-Hyacinthe QC J2S 6V4

PAR TÉLÉCOPIEUR: 1-450-768-1660  
PAR COURRIEL: [secretariat@chevaliersdecolomb.com](mailto:secretariat@chevaliersdecolomb.com)

Aucune résolution reçue après cette date ne sera considérée lors des séances du comité des résolutions qui siégeront au Congrès annuel, ni lors des discussions ouvertes, communément appelés «bien de l'Ordre». À défaut de respecter cet échéancier, elle devra être représentée à nouveau lors du congrès provincial ultérieur, soit celui de 2014.

Jean-Luc Bilodeau  
avocat d'État

## C'EST QUOI NOTRE TRAVAIL ?



**Claude Touchette**  
Cérémoniaire d'État

Je me fais poser cette question régulièrement depuis mes débuts au programme, alors je vous propose un petit résumé de mes tâches.

1. **CERTIFICATS CÉLÉBRONS LES NAISSANCES:** Je fais la distribution des certificats célèbrons les naissances et je compile les retours de rapports. NOTE: C'est au Grand Chevalier ou son responsable délégué en collaboration avec le vicaire de la paroisse d'organiser la distribution des certificats après le baptême. La présence des Chevaliers est importante. SOYONS VISIBLES.



**Luc St-Denis**  
Coordonnateur provincial

2. **FAMILLE DU MOIS:** Les conseils me soumettent les familles du mois. J'imprime les certificats que je retourne aux Grands Chevaliers pour la remise à la famille méritante. Avant le 15 du mois, je poste au Suprême une enveloppe contenant les formulaires reçus dans le mois pour un tirage d'une statuette provenant du Suprême. Je soumetts à l'Exécutif d'État une famille du mois parmi les meilleures mises en candidature.

3. **PERSONNALITÉ COLOMBIENNE DU MOIS:** Je reçois les formulaires de nos Chevaliers émérites et je propose à l'Exécutif d'État le chevalier qui se démarque le plus. Je ne produis pas de certificat pour celui-ci, c'est au conseil de faire venir de l'état un certificat spécifique (fourniture), le remplir et le remettre.

4. **MÉRITAS ET CONCOURS DE DESSINS:** Je reçois les applications des candidatures des méritas et les propositions de dessins de nos jeunes de 8 à 14 ans – **DATE LIMITE 8 FÉVRIER 2013 À 16H00 AU SECRETARIAT D'ÉTAT** – Le Cérémoniaire d'État, Claude Touchette et moi, nous constituons un jury pour la sélection provinciale des gagnants qui sera dévoilée lors du Congrès provincial.

Toutes ces activités sont rapportées sur un tableau excel par région et un sommaire est distribué aux Officiers de l'État. Les régions n'ont pas accès aux statistiques des autres régions. C'est un outil de travail pour le Directeur régional et ses D.D. et un indicateur important pour l'État. Il n'y a pas de compétitions et le tableau n'est qu'une photo des efforts rapportés.

Le Conseil d'État a besoin principalement de deux choses ! Les entrées des per capita et les entrées des différents rapports d'activités! Arrêtez de payer et le Conseil d'État deviendra moribond. Pire encore, ne pas rapporter vos activités équivaut au travail au noir privant l'État de ses dividendes.

Nous travaillons sur les dividendes et tous les Conseils ont le devoir moral de rapporter dans le concours des méritas toutes leurs activités.

Sur une note positive et humoristique, nous allons au confessionnal rapporter nos mauvais coups, pourquoi pas aller au méritas rapporter nos bons coups.

Claude Touchette  
Cérémoniaire d'État

Luc St-Denis  
Directeur Promotions colombiennes

# LA FAMILLE, LA JEUNESSE, LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION NOUS FAISONS TOUS PARTIE DE LA SOLUTION...



**Jean Moyen**  
Ex-Député d'État

Frères Chevaliers,

Le congrès de mi-année nous a permis d'avoir des échanges plus que fructueux. Tout en constatant notre lent départ, nous pouvons affirmer sans peur de nous tromper que l'espoir nous fera vivre de bons moments; il suffit d'y croire et de nous y mettre réellement.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la réappropriation de nos Conseils et de nos valeurs.

Tout en nous interpellant de façon toute particulière, le Dossier Famille-Jeunesse-Nouvelle Évangélisation nous donne l'occasion de nous questionner concernant le déroulement de nos activités colombiennes des dernières années :

Répondent-elles toujours aux aspirations, attentes et besoin de nos membres?

Nous permettent-elles de consolider nos liens avec la Famille et de nous rapprocher de la Jeunesse?

Nos actions ont-elles toujours un sens en lien avec l'Évangile? Et si oui, sommes-nous capables d'en témoigner?

Le recrutement doit rester une préoccupation de tous les jours pour chaque Chevalier mais que faisons-nous pour encadrer et remercier ces membres de l'ombre si importants qui, bien souvent sans trop que nous nous en apercevions « font rouler » notre Conseil.

La période des Festivités entourant la naissance de Jésus ne devrait-elle pas être le moment propice choisi par notre Famille colombienne locale pour relancer les dossiers de la Famille et de la Personnalité du mois??

Quelles belles occasions de rassemblement et de Fraternelisation !

Il nous suffit simplement de raffermir nos liens, concrétiser notre mandat de leader auprès de nos membres en les motivant et leur permettant de s'accomplir pleinement en tant que Chevaliers de Colomb et vous verrez un nouveau dynamisme s'installer.

Cessons d'être réactif et redeviendons proactif. Voilà peut-être une partie de la solution tant recherchée. Qu'en pensez-vous...???

**Joyeux Noël et bonne Année à vous et les vôtres!!**

Jean Moyen  
Ex-Député d'État  
Répondant Famille

Steeve Labbé  
Coordonnateur provincial  
Famille-Jeunesse



**Steeve Labbé**  
Coordonnateur provincial



## RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

**La formule du comité de conservation est maintenant due et doit parvenir au Secrétariat d'État.**

Chaque année, l'histoire se répète, vous avez des membres qui ne respectent pas la date de renouvellement pour leur carte de membre, quoi faire?

Le 10 décembre, le Secrétaire Financier devra envoyer aux membres leur 1er avis de cotisation 2013 (formule maison) mentionnant que le renouvellement est dû le 31 décembre.

Le 10 janvier, ce sera le 2e avis avec une formule du conseil mentionnant que le membre n'est plus en règle depuis le 1er janvier.

Avant l'envoi de la formule 1845 (avis de suspension) le comité de conservation devrait avoir appelé ou rencontré chaque membre. Entre autres, pour les informer des avantages reliés au renouvellement de leur carte. Ensuite faire rapport au Secrétaire financier et au Grand Chevalier.

Suite à la réception de ce rapport, le Grand Chevalier et le Secrétaire financier se rencontrent pour discuter et décider à qui l'on envoie les avis. Il n'est pas nécessaire d'envoyer un avis si vous avez la conviction que ce membre renouvellera sa carte au courant des prochains mois. Il n'est pas non plus nécessaire d'envoyer l'avis à un membre qui de sa situation financière précaire, sera supporté par le conseil. L'avis 1845 est votre dernier recours.

Par la suite, le comité de conservation reprendra les dossiers des membres qui auront reçu l'avis 1845 et prendra le temps de revérifier avec le membre.

Suite a cette rencontre, le comité de conservation fera rapport en assemblée générale pour proposer soit la suspension d'un membre ou proposer que le conseil défraie les coûts pour ce membre.

Beaucoup de raisons valables pour supporter un membre et aucune raison valable pour suspendre un membre sans avoir fait l'effort nécessaire pour le récupérer.

Mes frères, trop d'avis de suspensions par année au Québec, cela devient gênant pour nous tous. S.v.p., faites l'effort nécessaire pour récupérer nos brebis égarées.

À vous tous, je vous offre mes vœux de bonheur pour la nouvelle année qui s'approche et que Dieu vous bénisse

Fraternellement,  
Alain A. Smith  
Directeur Provincial RCR

## UN MEMBRE PAR CONSEIL PAR MOIS





Fondation canadienne des  
maladies inflammatoires  
de l'intestin

Crohn's and Colitis  
Foundation of Canada



## NOTRE MISSION

Découvrir le traitement curatif aux maladies inflammatoires de l'intestin.

## FAQ – des réponses à vos questions

<http://www.fcpii.ca/site/c.4nIHIOQjG5IOE/b.6444303/k.AD6F/FAQ.htm>

- Les maladies inflammatoires de l'intestin (MII) sont-elles semblables au syndrome de l'intestin irritable (SII)?
  - Les personnes atteintes d'une MII doivent-elles s'astreindre à une diète spéciale?
  - Le stress est-il à l'origine des MII?
  - Puis-je donner du sang si je suis atteint d'une MII ?
  - Comment puis-je trouver un gastro-entérologue?
  - Qui peut m'aider à payer le coût de mes médicaments?
  - Le vaccin contre la grippe A(H1N1) est-il sécuritaire pour les personnes atteintes de la maladie de Crohn ou de colite ulcéreuse? Leur système immunitaire étant supprimé, ces dernières sont-elles admissibles à la première phase de vaccination?
  - Puis-je compter sur la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin (FCMII) pour obtenir une information à jour dans ma localité?
  - Qu'est-ce que le projet GEM?
  - Je veux changer les choses. Comment puis-je m'inscrire au projet GEM?
  - Quelle est la raison d'être de la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin?

## Un premier pas franchi

Lors du Congrès Mi-Année, nous avons été heureux de présenter à Madame Mendelson, directrice générale notre première tranche de 15 000 \$ du résultat de nos efforts. De plus, durant le souper fraternel, nous avons amassé des contributions volontaires au montant de 700 \$ qui sera aussi versé pour notre projet d'implication provinciale.

## Continuons nos efforts

Francine Beaucage  
Présidente provinciale  
et épouse du Député d'État



## UNE CÉRÉMONIE D'ACCUEIL... SANS FRAIS

Frère chevalier,

La période de froid est présente et nous devons trouver des activités de famille dans nos Conseils respectifs, pour que la chaleur humaine soit des plus favorable. Oui un changement est présent pour le prix des Officiers conférants, soit que depuis le 6 octobre 2012, le prix de Cérémonie d'accueil est de 0.00\$ pour les futurs candidats, donc l'Officier conférant ne vous demandera plus de déboursés financiers pour la cérémonie.

L'Officier conférant fera la demande pour les médaillons des nouveaux candidats cérémonie d'accueil. Cette politique (médaillons) est effective débutant en janvier 2013, ceci a aucun frais de qui que se soit, conseil/parrain et nouveaux frères Chevaliers. Tel que confirmé par notre vénérable Député d'état, M. Pierre Beaucage lors de son allocution au Congrès Mi-année de Trois-Rivières.

Vous devez aussi être conscient faire une cérémonie pour un très petit groupe ceci pourrait devenir une situation de questionnement pour les frais encourus et payés par le Suprême, je vous demande d'être prudents pour un minimum de futurs Chevaliers.

Une situation particulière a été constatée en novembre 2012, une cérémonie d'accueil et le conseil organisateur avais aucun candidat on vous demande plus de sérieux pour une tel organisation, ceci ne fait pas augmenter les statistiques membership. Vous devez considérer la demande du Vénérable Député d'État, frère Pierre Beaucage.

Les Officiers conférants vous offrent toute leur disponibilité et aussi leur dévouement pour que les cérémonies d'accueil soient des plus réussies et surtout que les futurs Chevaliers soient accueillis dans une famille colombienne avec beaucoup de fierté et de respect.

Un nouveau membre par mois, ceci est une demande du Chevalier Suprême cet objectif est et doit être partagé par les Officiers et membres du Conseil donc des membres de plus à partager et fraterniser avec les membres du Conseil.

Je vous confirme que les cérémonies d'accueil qui seront enregistrées au Secrétariat d'État, un Officier conférant sera disponible pour répondre à votre demande.

Roland Giroux  
Directeur Cérémonie Accueil

### SOMMAIRE DES ACTIONS DU CONSEIL LORS DE L'ENTRÉE D'UN MEMBRE

*Extrait de la Charte, règlements et constitution des Chevaliers de Colomb*

Action	Article	Comité d'admission	Vote Ass. Gén.	Frais
Nouveau	108 et 109	OUI	OUI	0,00 \$
Réinstallation	217.1	NON	NON	0,00 \$
Réadmission	217.2	NON	OUI	7,50 \$
Réapplication	217.3	NON	OUI	7,50 \$
Transfert	225	NON	OUI	0,00 \$
Réactivation	217.4	NON	NON	5,00 \$
Carte de retrait <i>(retour)</i>	237 et 239	NON	OUI	0,50 ¢

*En cas de différence entre ce document et la constitution de l'Ordre, cette dernière s'applique.*

## NE SOYONS PAS CRAINTIFS... OSONS... LES JEUNES SONT OUVERTS À NOUS.



Pour tous ceux qui ont eu l'occasion de participer au Congrès mi-année, vous avez constaté que le mouvement des Écuyers colombiens prend lentement son envol.

À St-Ferdinand, 5 nouveaux Écuyers à la prochaine cérémonie d'accueil, pour Amos 16 nouveaux Écuyers. Ce que je veux vous faire constater, c'est qu'il y a de la place pour le mouvement. Les frères Chevaliers qui croient et se rendent disponibles pour les jeunes réalisent jusqu'à quel point notre jeunesse a besoin de nous. Je ne cesse de vous répéter que les jeunes ont besoin de nous. Quand nos ados constatent que nous nous occupons d'eux et que nous sommes là pour les encourager, ils s'approchent et veulent réaliser une foule de chose.

Ouvrons nos yeux et nos oreilles et constatons ce que nous pouvons leur apporter, leur enseigner.

Nos Chevaliers qui s'intéressent à notre jeunesse découvrent l'ouverture qu'ils ont à notre endroit. Osez vous informer, osez vous renseigner, osez parler à nos jeunes, osez communiquer avec nos frères Chevaliers dans nos Conseils pour susciter leur intérêt face à ces Cercles d'Écuyers.

Nous avons besoin de votre appui pour réaliser cette relance du mouvement. Nous sommes convaincus du bien que nous apportons à cette jeunesse. Je vous ai annoncé que nous aurons 4 nouveaux frères Chevaliers dans nos rangs en décembre au Premier degré, ils sont des parents de nouveaux Écuyers colombiens. Les Écuyers colombiens sont une partie de notre relève ne négligeons pas cet aspect de notre recrutement. Ces jeunes pères de famille veulent s'impliquer dans l'Ordre, soyons prêts à les recevoir et impliquons les.

Frères Chevaliers, nous comptons sur votre appui.

André Paquet  
Directeur Programme des Écuyers colombiens

## PERSONNALITÉ COLOMBIENNE pour le mois de novembre 2012

**MICHEL LACOMBE**  
du Conseil Sud-Ouest Gaétan-Bruneau 12795

### Sa petite histoire

Michel accéda au mouvement colombien en 1976 et Sire Chevalier à l'Assemblée Cavelier de La Salle depuis 1984. Il a franchi tous les échelons du Conseil, jusqu'à Grand Chevalier, pendant 5 ans. Au niveau provincial, il a été conseiller en administration, puis Député de district et actuellement Directeur régional pour la région de Montréal. Digne de confiance et toujours impliqué auprès de son Conseil et quand il confirme sa collaboration, attention il ne compte pas ses heures et fera tout pour que l'événement soit un succès. Bien sûr que tous ses efforts ont reçu l'appui de sa charmante épouse Ghislaine et elle mérite tout autant cette reconnaissance.



**NOS PLUS SINCÈRES FÉLICITATIONS**

# Le nouveau volet du programme « Nourrir les familles » prévoit un remboursement pour les dons et une reconnaissance pour les bénévoles

tiré de l'Accolade – Octobre 2012



[http://www.kofc.org/un/fr/columbia/detail/2012\\_11\\_trail\\_charity.html](http://www.kofc.org/un/fr/columbia/detail/2012_11_trail_charity.html)

L'Ordre est heureux d'annoncer un nouveau volet au programme « Nourrir les familles », un volet qui encourage les Conseils à apporter une aide financière et à effectuer du bénévolat auprès des banques alimentaires communautaires et paroissiales. Basé sur le modèle du programme de remboursement à l'aide aux vocations (RSVP) - un programme couronné de succès - le programme de remboursement « Nourrir les familles » prévoit un remboursement aux Conseils qui apportent une aide financière aux banques alimentaires. Les Conseils peuvent également se mériter une belle plaque murale, en reconnaissance de ce soutien.

Pour chaque 500 dollars accordés par un Conseil ou une Assemblée à une banque alimentaire communautaire ou paroissiale, le Conseil suprême remboursera 100 dollars, jusqu'à concurrence de 500 dollars par Conseil (pour un montant de 2 500 dollars de dons), par année fraternelle. Les Cercles des Écuyers colombiens pourront recevoir un remboursement de 20 dollars pour chaque 100 dollars accordés. Pour y avoir droit, les Conseils doivent compléter et remettre le formulaire de remboursement du programme « Nourrir les familles » (disponible à l'adresse suivante : [www.kofc.org/forms](http://www.kofc.org/forms)) avant le 30 juin. Les demandes doivent comprendre les pièces justificatives concernant tous les dons effectués, comme par exemple les copies des chèques déposés, les copies des

relevés bancaires ou encore les lettres de remerciements des directeurs des banques alimentaires communautaires ou paroissiales.

Par ailleurs, les Conseils qui auront accordé un soutien sous forme de bénévolat se verront remettre une belle plaque murale en guise de reconnaissance pour leur participation au programme de remboursement « Nourrir les familles ». Tout comme la plaque remise dans le cadre du programme RSVP, celle-ci contient suffisamment d'espace pour y apposer des plaques indiquant les contributions effectuées les années suivantes et la reconnaissance à cette participation. À l'instar du programme RSVP, une fois que la plaque sera remplie, nous vous en ferons parvenir une nouvelle.

Enfin, et surtout parce qu'il s'agit de l'un des « programmes vedettes » de l'Ordre, un Conseil qui aura récolté et fait don d'au moins 455 kilos (1000 livres) de denrées alimentaires et qui aura effectué au moins 100 heures de bénévolat auprès d'une banque alimentaire aura rempli toutes les conditions en matière d'activités familiales permettant d'être éligible au Prix colombien.

Les Conseils des Chevaliers de Colomb ont été très généreux en matière de dons aux banques alimentaires. Durant l'année fraternelle 2011-2012, les Conseils ont offert plus de 1 136 000 kilos (2 500 000 livres) de nourriture et plus de 300 000 heures de bénévolat pour aider à nourrir les personnes dans le besoin. Bien que les dons de nourriture soient importants, les personnes qui dirigent les banques alimentaires affirment souvent que les dons en argent sont bien plus importants, car ils permettent aux banques alimentaires de se procurer les produits alimentaires dont ils ont spécifiquement besoin. De plus, la présence de bénévoles est toujours nécessaire pour trier la nourriture et remplir d'autres fonctions importantes.

# AVIS IMPORTANT

## UTILISATION DU NOM ET DU LOGO DE L'ORDRE

conformément à la Charte Règlements  
et Constitution des Chevaliers de Colomb



### CHAPITRE XVIII

#### INCONDUITE ET MANQUEMENTS DES MEMBRES ET OFFICIERS

Article 162: Tout membre de l'Ordre qui, après procès, sauf, dans le cas où il est prévu qu'aucun procès ne peut être tenu, sera trouvé coupable de la conduite spécifiée dans les paragraphes suivants, devra être mis à l'amende, suspendu ou expulsé, tel que ci-après stipulé, savoir:

##### UTILISATION DU NOM DE L'ORDRE

11. Emploi du nom des Chevaliers de Colomb ou de son titre de membres de l'Ordre dans toute entreprise commerciale, sociale ou autre, sans l'autorisation du Bureau des Directeurs: Amende, Suspension ou Expulsion.

Article 163: Tout officier de cet Ordre ou toutes autres personnes, ayant des fonctions à remplir en vertu des statuts ou du cérémonial, peuvent être démis de leur charge de la manière ci-après, pour les motifs suivants, savoir:

##### AUTRES CAUSES

5. Permettre sciemment à une personne qui n'est pas membre de l'Ordre de :

a) Se faire considérer directement ou indirectement comme membre de cet Ordre ou de tout Conseil ou autre division de l'Ordre.

b) D'utiliser ou porter le nom et l'insigne de l'Ordre ou de tout Conseil de l'Ordre ou d'une partie de ce nom ou insigne.

c) S'engager dans n'importe quel genre d'activité athlétique comme membre d'une équipe qui représente ou tend à représenter l'Ordre, ou quelque Conseil que ce soit, si cette personne utilise, de quelque façon que ce soit, le nom de l'Ordre ou de quelque Conseil que ce soit, ou une partie quelconque du nom, ou certains mots, phrases, signes ou symboles, pouvant indiquer une relation avec l'Ordre ou un Conseil ou toute autre division.

6. De payer, directement ou indirectement, faire payer ou permettre le paiement en argent ou l'équivalent, à une équipe ou à un membre d'équipe qui représente ou se propose de représenter l'Ordre, qui emploie le nom ou l'insigne de toute partie de ce nom ou insigne ou de mots, phrase, signes ou symboles, indiquant une affiliation présente ou passée avec l'Ordre ou avec un Conseil ou partie d'un Conseil.

Article 165: Lorsqu'il apparaîtra qu'un membre a violé l'une ou l'autre des dispositions des statuts, le Bureau des Directeurs ou le Chevalier Suprême, sous réserve de l'approbation du Bureau, peut, par voie sommaire, suspendre ce membre de sa charge ou de sa qualité de membre, sans citation ni avis, et cette suspension est péremptoire pour toutes les personnes et tous les Conseils jusqu'à la révocation de cette suspension.

**INTERDICTION D'UTILISATION – SANS L'AUTORISATION DU CONSEIL SUPRÊME**

# Nouvelles du Secrétariat d'État

## IMPORTANT RAPPEL DE COMMUNICATION

La correspondance – tous les rapports, toutes les formules (à l'exception des formules 100 et 1845) – doit toujours se faire avec le:

**SECRÉTARIAT D'ÉTAT**  
**670 avenue Chambly**  
**Saint-Hyacinthe (QC) J2S 6V4**

Tél.: (450) 768-0616

1 866 893-3681

Fax : (450) 768-1660

Courriel: [secretariat@chevaliersdecolomb.com](mailto:secretariat@chevaliersdecolomb.com)

## LES SYNDICS DU CONSEIL

Les syndics sont les vérificateurs internes ou «les gardiens» du Conseil.

Les tâches du Conseil des syndics sont en résumé de:

- Vérifier l'intégralité des recettes et des déboursés;
- Voir tous les rapports concernant les recettes;
- Autoriser régulièrement les déboursés en conformité avec les résolutions adoptées;
- Vérifier mensuellement les livres du Secrétaire Financier et du Trésorier et en faire rapport à l'assemblée générale;
- réduire les rapports semestriels de vérification.

L'expérience démontre qu'on banalise souvent le poste de syndic. Pour éviter que cette fonction soit considérée de moindre importance, il est suggéré, mais ce n'est pas obligatoire, qu'un syndic ait occupé un autre poste auparavant.

## CAUTIONNEMENT DU SECRÉTAIRE FINANCIER ET DU TRÉSORIER

Le Suprême offre un cautionnement aux Secrétaire Financier et au Trésorier du Conseil.

Toutefois, pour que le cautionnement demeure en vigueur, le Bureau Suprême doit connaître le nom de ces officiers. Pour le Secrétaire Financier, la procédure se fait automatiquement lors de sa nomination. Pour le Trésorier, le Secrétariat d'État doit recevoir le Rapport des Officiers choisis - 185f où est indiqué le nom du Trésorier. S'il y a un changement de Trésorier ou d'une autre fonction en cours d'année, une autre formule 185f doit être produite.

De plus, les deux rapports semestriels de vérification, rapport des syndics ou formule 1295 doivent être produits le 15 février et le 15 août.

Toutes ces conditions sont nécessaires pour maintenir le cautionnement de ces deux officiers. Pour ces raisons, le rapport des syndics de décembre est tout aussi important que celui de juillet.

## RAPPORT DU COMITÉ DES ŒUVRES

Si votre Conseil ou Assemblée a un comité des œuvres enregistré comme œuvre de bienfaisance à Revenu Canada, nous vous rappelons que les déclarations fédérale et provinciale doivent être produites directement aux deux Agences (ministères) au plus tard le 31 décembre 2012.

## VÉRIFICATION DES MEMBRES INVALIDES

Les Conseils ayant des membres reconnus invalides par le Bureau Suprême ont reçu la vérification d'invalidité durant le mois d'octobre. Le Grand Chevalier et le Secrétaire Financier devront signer la formule et la retourner au Secrétariat d'État immédiatement.

## **FORMULE 1845 AVIS D'INTENTION DE SUSPENDRE**

Voici quelques précisions suite au congrès mi-année qui a eu lieu à la fin du mois de novembre pour les Députés de district.

Le but premier de la formule 1845 est d'aviser le membre qu'il n'est toujours pas en règle avec son Conseil malgré le contact personnel d'un membre du Comité de conservation. L'avis informe le membre qu'il sera suspendu pour non-paiement comme membre en règle si le paiement n'est pas reçu dans les 60 jours ou s'il n'y a pas d'entente avec le Secrétaire Financier.

Si, après avoir utilisé tous les moyens possibles, le Conseil désire suspendre le membre avec comme date effective le 31 décembre, il doit produire la formule et retourner les copies réservées aux différentes instances concernées le 10 février.

Pour ces raisons, le Secrétaire Financier doit envoyer les copies à chacun des intervenants concernés soit le membre, le service des effectifs et le Député de district. Evidemment, l'envoi ensemble, de ces trois copies à l'état ou au Service des effectifs est non-conforme car le Conseil « avoue » indirectement qu'il n'a pas fait le travail.

De plus, le Député de district recevra sa copie de la formule 1845, il doit s'assurer que le travail du comité de conservation a été fait, complété le verso et retourné au Secrétariat d'État. Ce sont les coordonnateurs du programme membership qui analysent la qualité de ces rapports. Au point de vue administratif, aucun avis d'intention de suspendre conforme n'a été refusé par le Secrétariat d'État depuis l'année 2003.

## **PROCHAINS RAPPORTS À PRODUIRE**

### **31 janvier**

Formule 1728 – Activités fraternelles

### **15 février**

Formule 1295 – Rapport semestriel

***Des exemplaires sont joints à cet envoi.***

## **PROCÉDURE SERVICE D'AIDE AU CONSEIL**

Par le Conseiller en administration financière

Au niveau régional

Au niveau régional, sur demande du Député d'État, du Mentor, du Directeur général ou du responsable des effectifs, après autorisation du Directeur Général et aux frais du Conseil d'État, il peut donner une séance d'informations générales à tous les Conseils.

Au niveau district

Au niveau district, sur demande du Député de district, Il peut aussi donner une séance d'informations générales aux Conseils d'un district, aux frais du Conseil d'État après autorisation du Directeur Général.

Au niveau Conseil

Sur demande d'un Conseil et aux frais de celui-ci, il peut donner une séance d'informations sur le système administratif d'un Conseil. Il doit en informer le Député de district.

Fondation de Conseil

Lors de la fondation d'un Conseil, le C.A.F.C. sera appelé à donner une soirée d'informations générales et à établir le système administratif de comptabilité. Le Député de district en fera la demande directement au C.A.F.C. sur approbation du Directeur Général.

Sur la formule de réclamation pour frais de déplacement, le Conseiller indiquera "Nouveau Conseil".

## **ANNÉES DE RECONNAISSANCE SUR LA CARTE**

Tel qu'indiqué dans les directives aux Secrétaires Financiers accompagnant les cartes de membres pré-imprimées, il peut y avoir une différence d'un an entre le roster de juillet 2012 et la carte. Cela est non- significatif. La date de 1er Degré ou la date de readmission (reentry date) sur le roster prédomine. Pour ces raisons, il est possible que les cartes 2012 et 2013 indiquent le même nombre d'années de reconnaissance.



# AVIS OFFICIEL

## Assemblée générale annuelle Conseil d'État des Chevaliers de Colomb Inc.

En vertu de l'Article 6 des Règlements généraux  
du Conseil d'État de Chevaliers de Colomb Inc.,

### AVIS EST DONNÉ

que l'Assemblée générale annuelle dudit Conseil d'État se tiendra:  
le vendredi 12 avril 2013 à compter de 20h00 et le samedi 13 avril 2013 à compter de 8h30  
à Hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth, 900 boul. René-Lévesque Ouest à Montréal  
dans le cadre du 114e Congrès provincial des Chevaliers de Colomb du Québec  
qui aura lieu les 12, 13 et 14 avril 2013.

Pierre Beaucage, Député d'État  
Donné à Saint-Hyacinthe, ce 3 décembre 2012.

### LES DÉPUTÉS DE DISTRICT TROUVERONT DANS CET ENVOI...

Les formules:

**944** (Rapport semestriel du Député de district sur le statut du conseil)

**SE5** (Vérification des finances du Conseil) pour chacun de leurs conseils.

**LE DÉPUTÉ DE DISTRICT DOIT RETOURNER CES FORMULES AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AVANT LE 31 JANVIER.**

### IN MEMORIAM –Gérard Carpentier– 1916 - 2012

Il était membre du Conseil St-Tite 2242 et frère de Jean-Noël Carpentier, notre humble collaborateur. Nos plus sincères condoléances à Jean-Noël et toute sa famille.

*«Seuls les yeux ne vieillissent jamais: l'âge passe et ne touche pas le regard.»*

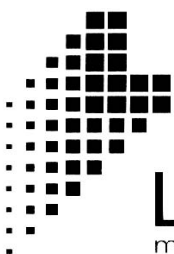
*Tahar Ben Jelloun*

## Congés de Noël et du Nouvel An

Le Secrétariat d'État sera fermé pour les vacances annuelles du temps des Fêtes du vendredi 21 décembre à 16h00 jusqu'au lundi 7 janvier 2013 à 8h30.

*Paix, Joie et Prospérité*

*Joyeux Noël et Bonne et heureuse Année*



**Lemieux**  
mobilier de bureau inc.

JEAN-LOUIS LEMIEUX  
**Fournisseur officiel  
du Secrétariat d'État**

1380, boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe, Qc J2T 1K3

Tél.: (450) 773-2251  
1-800-363-0157  
Fax: (450) 773-7363

## L'Étendard...

**En ligne**

Prenez-en connaissance 15 jours avant

Si vous ne désirez plus recevoir l'exemplaire  
format papier, faites parvenir un courriel à:  
info@chevaliersdecolomb.com  
en mentionnant

**DEMANDE DE RETRAIT ÉTENDARD.**

## ...INSCRIVEZ-VOUS